

CT DU 07/10/21

Présents : MM. Gilles VIARD, Jacky GAUTHIER, Carlos DE BARROS, Eric CLAVIER, Franck PAWLICKI, Hervé ERMINI.

Ordre du jour :

- ⚽ Entente Verrières
- ⚽ Règlement football
- ⚽ Coupe de l'Aube : 1^{er} tour
- ⚽ Tirage 2^{ème} tour Coupe de l'Aube
- ⚽ Informations diverses

⚽ DEMANDE D'ENTENTE VERRIERES :

Pour son équipe Juniors/Seniors, le club de Verrières a évoqué une entente avec un autre club de sa série ; or délai, la CT n'a pas donné suite à ce dossier arguant que la compétition était déjà engagée au moment où elle a été saisie.

⚽ REGLEMENT FOOTBALL :

- ⚽ Report :

Les correspondants des clubs ont reçu, ce 06/10, le mail suivant :

La CT s'est entretenue, d'urgence, à la suite d'interpellations concernant des demandes de report.

L'article 37, pourtant très clair à ce propos, stipule qu'il n'y a plus de demande de report hors cadre exceptionnelle pour conserver l'équité sportive et couper avec les aberrations entretenues pendant des années dans nos compétitions (dont la reprogrammation parfois difficile).

Le nombre de joueurs défaillants n'est pas un critère d'exception.

Que l'équipe adverse soit d'accord n'en n'est pas un non plus !

Il y a une dichotomie curieuse dans le comportement des dirigeants : ils plaident sans cesse l'équité, la compétition, de jouer un maximum de matchs, la fermeté dans les décisions et sont capables de s'abaisser à vouloir contourner les règles quand cela les arrange avec des arguments discutables...

Toutefois, conscients que la reprise de la saison après un arrêt long et contraint par le pass sanitaire, posait quelques soucis physiques à nos joueurs et un casse-tête aux dirigeants, la CT assouplie l'article 37 (pour cette saison

seulement) et donne l'occasion à chaque équipe de disposer d'un report en championnat uniquement.

La demande devra être déposée avant le mercredi 17h30 à l'intention de la CT (ct.ufolep@gmail.com) pour être validée par retour de mail et avant promulgation sur le site officiel. L'avis de l'adversaire n'est pas nécessaire mais la courtoisie invite à les prévenir.

Par cette décision dans l'esprit de notre fédération, nous attendons donc pleine responsabilité des équipes et respect du règlement. Implicitement, nous espérons la disparition des demandes exotiques hors-cadre et que chacun comprenne que le règlement doit être appliqué et qu'il n'est plus nécessaire de plaider un report par défaut de joueurs (!!!!).

*Sportivement,
La CT UFOLEP 10*

:

Forfait de Villechétif

Forfait entériné, la CT souligne néanmoins que tous les éléments qui concernent la compétition doivent lui être signalés dans les délais. La courtoisie doit rester l'essence de notre fédération.

Requête déposée contre l'Article 62 :

Deux clubs de Seniors+ contestent la modification de l'article 62 au prétexte qu'il désavantagerait leur équipe engagée dans une des séries Seniors+, incapable dans ces termes de profiter également du renfort de 3 joueurs désignés et âgés de 32 ans au 1er septembre de la saison qui débute.

La CT enregistre la doléance et s'engage à débattre de l'article pour la saison prochaine.

COUPE DE L'AUBE : 1^{ER} TOUR

Match Anciens des Sénardes 2 / FCMT

A l'issue du temps réglementaire, le score de parité (1 à 1) aurait dû conduire à une prolongation (Article 35), l'arbitre bénévole a organisé directement les tirs au but.

Décision :

Aucune réserve n'a été déposée, ce point de règlement étant en place depuis plusieurs saisons (et le règlement étant en ligne et consultable même d'un terrain de football...), [après vote à la majorité] la CT déclare la réclamation de FCMT irrecevable et entérine le score nul de 1 – 1 et 5 TaB à 4 pour Anciens des Sénardes 2.



TIRAGE DU DEUXIEME TOUR DE LA COUPE DE L'AUBE

Se disputera le 07/11/21

PRINCIPALE JUNIORS/SENIORS :

Equipe repêchée : Saint Julien UFOLEP

AS Payns / Ent. La Saulsotte

Saint Julien UFOLEP / ASLP Troyes

Anciens des Sénardes 2 / ESC Melda 1

Amicale Portugaise / Anciens des Sénardes 1

Les 4 équipes perdantes seront reversées en Consolante.

PRINCIPALE SENIORS+ :

Olympique Chapelain / ASEGA

Rosières OS/ AS Marigny Saint Martin

FC Creney / AS Macey Montgueux

FC Pont Sainte Marie + / ES Bar Bayel ou ES Municipaux+

AS Portugais des Chartreux / Droupt Saint Basle

ASOFA / Amicale de Saint Germain

Exempt : Ent. TAF Sainte Savine

CONSOLANTE JUNIORS/SENIORS :

Match de cadrage : AS Belley Villechétif / ESC Melda 2

Exempts : ES Municipaux, Sporting FC, FCMT

CONSOLANTE SENIORS+ :

ASLO / AS Verrières

ESC Melda+ / Vaudes Animation

ES Bar Bayel ou ES Municipaux+ / AS Belley - Villechétif

FLJPS Savières / JS Vaudoise

AS Portugais FC Nogent / ASCT Saint Thibault

AS Arcis ESNA / FC Nord Est Aube



INFORMATIONS :

Tournoi futsal Seniors+

Déjà 2 candidats (Olympique Chapelain et ESC Melda+) pour le tournoi en salle ouvert aux équipes de S+ est planifié les 6, 13 et 20 février au COSEC de Mesnil Saint Père.

Candidature adressée rapidement (places limitées) à ct.ufolep@gmail.com

Finales Coupe de l'Aube

Le club de Savières ayant confirmé sa candidature, la CT confie l'organisation des finales de Coupe de l'Aube à FLJEP Savières.

Les dirigeants seront invités pour caler l'organisation lors d'une prochaine réunion.

Prochaine réunion : date non déterminée

La Commission Technique invite les dirigeants de club à faire parvenir leurs suggestions pour la prochaine saison par mail à ct.ufolep@gmail.com.